

Extraits tirés et traduits du livre Djawahirou-l-Ma'ani et des écrits de Sidi Mohamed el Hafidh Tidjani (qu'Allah lui fasse miséricorde)

Cette prière particulière fait parti de ce que le Prophète(SAW)a ordonné à Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)et cela à l'état d'éveil, en pleine journée, de réciter et de transmettre.

Un Pôle l'avait déjà connu, nommé Sidi Mohamed el Bakriy t, il avait fait une retraite de plusieurs années à la Mecque dans l'intention qu'Allah lui enseigne la formule de prière sur le Prophète t qui rassemble toutes les autres prières et leurs secrets. Et certes, elle lui fut révélée, un ange descendit à lui avec un écriteau de lumière où était inscrit Salat Fatihî mais cela lui était personnel car cette prière fut réservée pour l'époque du Pôle Caché et ses disciples.

Il faut savoir que *pour pouvoir profiter des grâces particulières de Salât Fatihî, il faut remplir deux conditions :*

La première est que l'autorisation soit donnée par ceux qui en ont l'autorité.

La seconde est que la personne en question est la certitude que Salat Fatihî provient de l'invisible et non pas d'une composition humaine.

En effet, il est rapporté dans le livre Jama' de Sidi Mohamed ibn Mechri (RTA) que Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)a dit :

« La grâce de la Perle unique (autre dénomination de Salat Fatihî) ne peut être acquise que selon deux conditions :

- La première est de recevoir l'autorisation (Idhnou)

- La seconde est la croyance ferme, pour l'évocateur de cette prière, qu'elle fait partie de la parole d'Allah comme le sont les hadith Qouddoussi et qu'elle ne provient pas de la composition d'un être humain.»

Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)ajouta :

« Personne en ce monde ne peut autoriser pour Salat Fatihî à part nous et nos compagnons qui sont dans la Tariqa. »

MERITES ET BIENFAITS

{1} Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)a dit :

« Le Prophète PSL m'a dit : Personne n'a prié sur moi meilleur qu'avec Salat Fatihi. »

{2} Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)a dit :

« Je m'occupais de faire Salat Fatihi, de mon retour du pèlerinage jusqu'à Tlemcen (avant l'époque du Fath) ayant vu les mérites qu'elle contenait, en effet une seule fois équivalait à 600.000 autres prières comme il est rapporté dans Ouirid Jouyoub. Son auteur a raconté que celui qui l'a mentionné est Sidi Mohamed el Bakri Siddiqi(RTA)qui était un Pôle et qui a dit :
« Celui qui la récite une fois et qui n'entre pas au paradis qu'il m'attrape et m'emmène (le jour du Jugement dernier) devant Allah. »

Je n'ai cessé de l'évoquer et ce jusqu'à mon départ de Tlemcen pour Boussemghoune puis lorsque j'ai constaté une prière qui équivalait à 70.000 lectures de Dalail elKhairat j'ai abandonné Salat Fatihi et ne me suis occupé que de cette prière en question, en raison de ses bienfaits-là.

Ensuite le Prophète(SAW)m'ordonna de retourner à Salat Fatihi et je lui ai alors demandé quels en étaient ses mérites. Il m'informa qu'une seule fois elle équivalait à toutes les glorifications faites dans la création, ainsi qu'à toutes formules d'évocations et de supplications grandes ou petites... »

{3} Le Prophète(SAW)a dit à Seïdina Ahmed Tidjani(RTA):

« Salat Fatihi n'a pas été composé par El Bakri, mais il s'est orienté vers Allah pendant une longue durée afin que lui soit révélée la prière (sur le prophète r) qui contient plus de mérite que l'ensemble des autres prières et qui contient le secret de l'ensemble des autres prières, sa demande fut longue puis il fut exaucé. Un ange est alors venu à lui avec cette prière écrite sur un écriteau de lumière. »

Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)a dit :

« Lorsque je me suis concentré sur cette prière j'ai constaté qu'elle ne pouvait être pesée (par l'étendue de sa récompense) avec l'ensemble des adorations des génies, des hommes et des anges. »

Seïdina Ahmed Tidjani RTA a dit que le Prophète(SAW)l'a informé, après qu'il lui a demandé si elle (Salât Fatihi) était plus grande que la récompense du Nom Suprême (Ismou Allah El A'dham) :

« Non, la récompense du Nom Suprême est plus importante, mais aucune autre adoration ne peut faire face (en grâce) à Salat Fatihi. »

Puis Seïdina a dit :

« Une seule fois le Nom Suprême équivalait à 6000 Salat Fatihi et une seule Salat Fatihi équivalait toutes les évocations, toutes les formules de glorification, toutes les demandes de pardon, toutes les implorations accomplies dans l'univers qu'elles soient petites ou grandes, le tout multiplié par 6000 fois. »

{4} Seïdina Ahmed Tidjani RTA a dit :

« Parmi les supplications il en est qui équivalait à la récompense de la nuit du Destin tel que Saïfyou or le Nom Suprême équivalait à 36.000.000 de nuit du Destin, car une seule fois le Nom Suprême équivalait à 6000 Salat Fatihi et une seule fois Salat Fatihi équivalait à 6000 supplications tels que celle ci-dessus (Saïfyou) donc si tu multiplies 6000 par 6000, tu

trouves 36.000.000 et cela concerne une seule récitation (de Salat Fatihi) en ne prenant le cas que d'une seule supplication (Saïfyou). »

{5} Une personne a interrogé Seïdina(RTA) sur le fait que dans Salat Fatihi il n'y a pas la formule -la paix- (salam).

Il(RTA) a répondu :

« Quant à votre question sur Salat Fatihi, sachez qu'elle provient de l'invisible sous cette forme, et tout ce qui vient de l'invisible sa perfection est confirmée, elle sort des règles connues car elle ne provient pas d'une composition écrite. Il y a des formules de prières qui proviennent du Prophète(SAW) et qui ne contiennent pas la formule Salam et ce sont des formules prophétiques qui sont utilisées pour l'adoration. »

{6} Seïdina Ahmed Tidjani RTA a dit :

« Salat Fatihi est un acte Divin (c'est-à-dire une grâce Divine) qui ne laisse pas de place à la raison humaine. S'il y avait 100.000 communautés, et que chacune soit composée de 100.000 tribus et que chaque tribu soit composée de 100.000 hommes et que, chacun de ces hommes vive 100.000 ans et récitent chaque jour 100.000 prières sur le prophète autre que Salat Fatihi, et qu'on rassemble toute la récompense de ces communautés durant toute cette période, ils n'arriveraient pas à la récompense de l'évocation d'une seule Salat Fatihi.

Ne la dément pas et ne la critique pas car la grâce est détenue par Allah et Il la donne à qui Il veut, et Sa grâce sort du cercle des normes et il te suffit Sa parole qui dit :

« Et Il crée ce que vous ne savez pas. » (S 16, V8)

{7} J'ai demandé à Seïdina Ahmed Tidjani(RTA):

« Est-ce que le Prophète(SAW) était au courant de cette grâce des derniers temps, à son époque ? »

Il(RTA) a dit :

« Oui, le Prophète(SAW) était au courant. »

Je lui dis :

« Pourquoi ne l'a-t-il (SAW) pas dit à ses compagnons(RTA) sachant ce qu'elle contient comme bien qui n'en finit pas ? »

Il(RTA) a dit :

« Deux choses l'en ont empêché, la première est qu'il (SAW) savait que cela devait arriver dans les derniers temps et que celui qui devait la recevoir n'apparaîtrait pas à son époque. La seconde est que s'il (SAW) leur avait parlé de cette grâce immense obtenue avec si peu d'œuvre, ils(RTA) auraient insisté pour la connaître vu leur intense recherche du bien, or elle ne devait pas apparaître à leur époque, c'est pour cela qu'il(SAW) ne leur en a pas parlé.

Un autre point en dehors de ce qui a précédé : Allah connaissant la faiblesse des gens de cette époque et le chaos et la corruption dans laquelle ils se trouveraient. Il leur fit miséricorde et leur fit don de biens immenses en échange d'œuvres faciles, il réserve Sa Miséricorde à qui Il veut au moment où Il veut. Et Il ne faut pas dire que ce dont le Prophète(SAW) nous a informé étant mort n'est pas comme ce dont il(SAW) nous a informé étant vivant car ces deux choses sont en vérité similaires dans l'ensemble de ce dont nous a informé le Prophète(SAW) à part que ce dont il(SAW) informe aux communs est alors pour le commun et ce dont il informe ces particuliers est pour ces particuliers, sauf en ce qui concerne les actes obligatoires qui sont inchangés et restent inchangés pour tous, comme l'exemple du hadith où le Prophète(SAW) répond quand on lui demande « quelle œuvre est la meilleure ? »

Il(SAW) dit :

« La prière faite en sa première heure. »

{8} Seïdina Ahmed Tidjani (RTA) a dit :

« Saches que si tu évoques Salat Fatihi une seule fois elle équivaut à 600.000 prières (sur le Prophète r) faites dans l'univers par l'ensemble des génies, des hommes et des anges, ensuite si tu l'évoques une seconde fois tu as la récompense de ce que tu as récolté pour la première

fois mais multiplié 600.000 fois, ensuite si tu l'évoques une troisième fois tu as la récompense évoqué pour la première fois multiplié 120.000 fois et ainsi de suite cela est multiplié... En plus si cela est accompli de nuit une seule Salat Fatihi équivaut, en plus du mérite déjà mentionné, 500 Salat Fatihi accomplis de jour. »

{9} Seïdina a dit :

« Si les habitants des sept cieux et tout ce qu'ils contiennent et les habitants des sept terres et tout ce qu'ils contiennent se rassemblent pour décrire la valeur de Salat Fatihi, ils n'en seraient pas capables. »

« Si les habitants des sept cieux et tous ceux qu'ils contiennent et les habitants des sept terres et tous ceux qu'ils contiennent se rassemblent pour décrire la valeur de Salat Fatihi, ils n'en seraient pas capables. »

{10} Seïdina Ahmed Tidjani a dit :

« Tout ce que vous avez entendu sur les mérites de Salat Fatihi comparé à ce qui est resté caché est semblable à une goutte dans un océan. »

Seïdina(RTA)en parlant des mérites de Salat Fatihi a dit qu'elle a sept ou huit degrés et que tout ce qui a été dévoilé comme mérites à ses compagnons n'est qu'une partie du premier degré, tout le reste étant caché. Le Prophète(SAW)lui dit aussi que le mérite de cette prière est emmagasiné dans les trésors mystérieux qu'Allah n'a dévoilés à aucun prophète, ni aucun ange car c'est un secret d'entre les secrets qui sont particuliers au Prophète(SAW)et qu'il a déversé sur son représentant Abou-1-'Abbas Tidjani t, qu'Allah nous abreuve, ainsi que tous ceux qui l'aiment, de son océan par les plus grands récipients.

Commentaires de Salat Fatihi

« Ô mon Dieu ! Prie sur notre seigneur Mohammed qui a ouvert ce qui était clos; et qui a clos ce qui a précédé; le soutien de la Vérité par la Vérité et le guide sur Ton droit chemin, ainsi qu'à sa famille, selon sa valeur et à la mesure de son immense dignité. »

Les termes de Salat Fatihi font référence, dans leur sens, à des passages coraniques :

- « Ô mon Dieu... » fait référence au verset qui dit : « Gloire à Toi Ô mon Dieu ». (Sourate 10; verset 10)

- « ...prie sur... » fait référence au verset qui dit : « Certes Allah et ses anges prient sur le Prophète; Ô vous qui croyez priez sur lui et adressez lui vos salutations. » (Sourate 33; verset 56)

- « ...notre seigneur.. » fait référence au verset sur le prophète Yahya u qui dit : « ...un seigneur (saïdan), un homme parfaitement chaste.. » (Sourate 3; verset 39).

Le seigneur (dans la noblesse) des créatures est le Messenger d'Allah(SWT)et il est permis de le considérer comme tel en effet le Prophète(SAW)a dit :

«Je suis le seigneur des enfants d'Adam et sans prétention.. »

Quant à ceux qui ont prétendu que les compagnons n'appelaient pas le Prophète(SAW)par le terme de seigneur (Saïdan) en citant le hadith suivant :

« Ne m'appellez pas par le terme de seigneur car le Seigneur est Allah.»

Il faut savoir que sa chaîne est faible et il est inutile de le citer car il nous suffit de citer ce qui a été authentifié par Nissa-i, la parole de Sahl ibn Houneyf(RTA)qui a appelé le Prophète(SAW)par « Ô mon seigneur.. » ainsi que la parole d'Abou Houreyra(RTA)pour Hassen ibn 'Ali(RTA)rapporté par El Hakem et la prière de Ibn Mess'oud(RTA)qui est rapporté selon une bonne chaîne et dans laquelle se trouvent ces mots :

« Ô mon Seigneur prie sur le seigneur des Messagers.. »

- « ...Mohammed.. » fait référence au verset qui dit : « Mohammed est le Messenger d'Allah... » (Sourate 48; verset 29)

- « ...qui a ouvert ce qui était clos... » : fait référence aux versets qui dit :

« Nous t'avons ouvert d'une façon manifeste les portes.. »(Sourate 48; verset 1)

« Voilà que vous est venu Notre Messenger vous apportant des explications claires après une longue absence des Messagers.. » (Sourate 5; verset 19)

Elle veut dire celui qui a ouvert les cœurs fermés par l'association et l'ignorance.

Le Prophète PSL a dit :

« Je suis le premier des gens à être créé et le dernier à être envoyé. »

Les gens désignent ici les prophètes u.

Le Prophète PSL a dit aussi :

« Je suis le premier sur qui s'ouvrira la terre, je suis le premier à intercéder et le premier pour qui se sera accepté, je suis le premier à faire passer sa communauté sur le Sirat, et je suis le premier à entrer au Paradis. »

- « ...qui a clos ce qui a précédé.. » : fait référence au verset qui dit :

« ..mais le Messenger d'Allah et le sceau des prophètes.. » (Sourate 33; verset 40)

Elle veut dire qu'il est celui qui a clôturé la prophétie et Allah a réuni en lui toutes les grâces.

Cela veut dire aussi qu'il a atteint les plus hauts degrés de perfection, il est le plus élevé des savants, des indulgents, il est le maître des sages. Il est le plus proche des rapprochés dans la plus haute des Présences, il est la plus honorable des créatures chez Allah.

- « ...le soutien de la Vérité par la Vérité... » fait référence aux versets qui dit : « ... si vous soutenez Allah Il vous soutiendra... » (Sourate 47; verset 7)

« Et c'est en toute vérité que Nous l'avons fait descendre, et avec la vérité il est descendu... » (Sourate 17; verset 105)

Elle veut dire qu'il est le soutien d'Allah par Allah, il ne soutient pas le faux et il ne soutient pas la vérité par le faux.

- « ...et le guide sur ton droit chemin.. » fait référence au verset qui dit :

« ...et en vérité tu guides vers un chemin droit. » (Sourate 42; verset 52)

- « ...ainsi qu'à sa famille... » fait référence au verset qui dit : « Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, Ô gens de la maison (du Prophète), et veut vous purifier pleinement. » (Sourate 33; verset 33)

C'est-à-dire ceux pour qui il est interdit de prendre l'aumône. Il existe une autre explication, ce sont ses héritiers parfaits qui portent l'apparent de la Loi (Chari'a) et ses secrets. C'est de l'égarément de dire que l'apparence de la Chari'a contredit son sens caché (ésotérique) car ils sont en concordances.

La Vérité (Haqiqa) est le fruit de la mise en application de la Chari'a :

« ... et craignez Allah et il vous enseignera... » (Sourate 2; verset 282)

- « ...selon sa valeur... » fait référence aux versets qui dit :

« Ils n'ont pas apprécié Allah à sa juste valeur... » (Sourate 39 ; verset 67)

« Par ta vie, leur ivresse les laisse agir comme des aveugles ! » (Sourate 15; verset 72).

- « ... selon sa valeur.. » veut dire « la plus haute station ».

- « ...à la mesure de son immense dignité.. » fait référence pour « à la mesure » au verset qui dit : « ... et toute chose a auprès de Lui sa mesure. » (Sourate 13 ; verset 8) et pour « immense » il fait référence au verset qui dit : « Et tu es certes d'une moralité immense » (Sourate 68 ; verset 4).

C'est sa considération et son honneur chez Allah.

Il est rapporté dans la Thora sur la description du Prophète PSL :

« Il (Allah) ne le reprendra pas jusqu'à ce qu'il redresse le peuple tordu, qu'il ouvre des yeux aveugles, des oreilles sourdes et des cœurs fermés et qu'ils disent alors : Il n'y a d'autre divinité qu'Allah. »

POINTS A ECLAIRCIR

Est-il vrai que les Tidjani affirment que la prière appelée Salat Fatihi est supérieure à la lecture du noble Coran ?

Réponse : Cette affirmation est fausse, Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)a dit le livre Djawahirou-l-Ma'ani :

« La pré-éminence du Coran sur toute autre parole que ce soit des formules de dhikr et de prière sur le Prophète t {y compris Salat Fatihi} est plus éclatante que le soleil. Il est fait cas de cet éclat dans les principes mêmes de la Chari'a (Coran et hadith prophétiques authentiques). »

Cette pré-éminence a deux raisons principales :

{1} Premièrement parce que le Coran est la parole même de l'Être Suprême, donc supérieure à toutes les paroles.

{2} Deuxièmement parce que les commandements coraniques sont uniques dans leur genre et au-dessus de tous autres commandements.

Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)procède au classement du bénéfice que l'on tire de la lecture du noble Coran en quatre catégories suivant la qualité du lecteur.

Il dit en substance :

§ La première catégorie de personne est un saint homme qui vit dans l'océan de la Vérité Divine, celui-là tire tout le mérite de la lecture du Coran et pour cette catégorie la lecture du Coran est au-dessus de tout dhikr.

§ La deuxième catégorie est celui qui connaît parfaitement la signification du Coran et qui en le lisant est ému à tel point qu'il croit entendre l'Être Suprême lui-même le lui dicter et dont la vie est une matérialisation des Textes Sacrés. L'avantage qu'il tire de cette lecture est à peu près analogue à celui du premier.

§ La troisième catégorie est celui qui lit attentivement le noble Coran mais ne le comprend pas et qui est ému par cette lecture au point de croire entendre le Seigneur et qui suit strictement les commandements enseignés par le Saint Livre tout en se renseignant, celui-là tire par conséquent un grand avantage de cette lecture mais non égale à celui des deux précédents.

§La quatrième catégorie est celui qui lit le noble Coran sans attention, qu'il comprenne ou non la lecture et qui s'adonne aux mauvaises actions se souciant nullement des commandements du Coran, celui-là travaille à sa perte et commet un péché autant de fois qu'il le lit comme le témoigne ces passages du Coran :

« Quel pire injuste que celui à qui on a rappelé les versets de son Seigneur et qui en détourna le dos en oubliant ce que ses deux mains ont commis ? Nous avons placé des voiles sur leur coeur, de sorte qu'ils ne comprennent pas (le Coran), et mis une lourdeur dans leurs oreilles. Même si tu les appelles vers la bonne voie, jamais ils ne pourront donc se guider. » (Sourate 18 ; verset 57)

« Et quiconque se détourne de Mon rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la résurrection Nous l'emmènerons aveugle au rassemblement. Il dira : « Ô Mon Seigneur, pourquoi m'as-tu emmené aveugle alors qu'auparavant je voyais ? » Allah lui dira : « De même que nos signes (enseignements) t'étaient venus et que tu les as oubliés et ainsi aujourd'hui tu es oublié. » (Sourate 20 ; verset 124,125,126)

Pour cette quatrième catégorie de personne seulement, la prière sur le Prophète(SAW)lui est plus profitable que la lecture du Coran car de cette dernière il ne s'attire que la malédiction du Seigneur. Par contre à chaque fois qu'il récite la prière sur le Prophète r, le Seigneur, les anges

et toute la création prie dix fois sur lui à cause de cela, il a tout à gagner à prier sur le Prophète(SAW)et tout à perdre à lire le noble Coran.

C'est donc à la lumière de ce qui vient d'être expliqué que nous devons comprendre la parole de Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)qui dit : « Une fois Salat Fatihi équivaut à six mille (6000) fois le mérite de la lecture du Coran. » Ce qui veut dire que la récitation d'une Salat Fatihi vaut en mérite et en récompense six mille fois la lecture du Coran en entier.

Il est rapporté que le Prophète a dit dans un style similaire :

« Celui qui récite sourate YASSIN Allah inscrit au serviteur la récompense de dix fois la lecture entière du Coran. » Cela signifie qu'en récitant une fois la sourate YASSIN Allah inscrit au serviteur la récompense de la lecture entière du Coran dix fois.

Par conséquent, si on comptabilise la récompense de la lecture du Coran en sachant que la lecture d'une seule lettre vaut au minimum dix bonnes œuvres, le Prophète(SAW)a dit dans un hadith rapporté par Tirmidhi : « Celui qui lit une lettre du Livre d'Allah s'inscrit une bonne action et la bonne action a dix fois son salaire et je ne dis pas que Alif, Lam, Mim est une lettre mais Alif est une lettre, Lam est une lettre et Mim est une lettre. »

Il suffit donc de multiplier le nombre de lettres dans le Coran par dix au minimum pour avoir la récompense basique du Coran.

Cette récompense est multipliée de nouveau par dix, pour celui qui récite la sourate YASSIN, et inscrite à la personne conformément au hadith prophétique.

Le même procédé s'applique à Salat Fatihi sauf que dans ce cas il faut multiplier la récompense de la lecture du coran par six mille.

Toujours dans ce sujet il est rapporté dans Djawahirou-l-Ma'ani que Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)a dit :

« Il est de forte chance qu'Allah montre à certains parmi les faibles d'esprits qui ignorent la portée de l'immensité de la grâce Divine et de sa Générosité, la récompense de Salat Fatihi. »

Ils demandèrent alors :

« Si les choses se révèlent de la sorte, vu l'importance de Salat Fatihi, il faut concentrer tous ses efforts dessus au dépend de toute forme de dhikr et même celle du Coran. »

Il répondit :

« Non ! La lecture du Coran est prioritaire car elle est exigée par la révélation et le Coran est le contenant de la grâce, le fondement de la Chari'a et la base du rapport avec le Divin, sans oublier la ferme interdiction de négliger sa lecture. Il est donc strictement prohibé de délaissé sa récitation. Quant à la grâce de Salat Fatihi que nous avons évoqué, elle ne cause aucun tort à celui qui la délaisse puisqu'elle est un acte méritoire. »

Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)a dit dans un autre passage de Djawahirou-l-Ma'ani ceci :

« Le noble Coran est le meilleur dhikr mais à condition que le cheminant lors de sa lecture considère en son for intérieur que ce n'est autre qu'Allah lui-même qui s'adresse à lui. S'il demeure dans cet état et finit par l'intégrer, il aura alors accès à l'anéantissement spirituel complet. Par la suite il parviendra à la porte de la Proximité Divine. »

Notre maître Seïdina Ahmed Tidjani(RTA)a dit aussi :

« Certainement le Coran est le meilleur moyen pour se rapprocher d'Allah, mais pour celui dont les actions et les états ont été assainis en vue de Dieu. »

Il affirme aussi :

« Si tu répliques : « La récompense de la lecture du Coran est comptabilisée indépendamment du lecteur et cette récompense est accordée même au dépravé » alors je te réponds comme suit : « Il est possible qu'Allah lui accorde la récompense de la lecture du Coran mais cette rétribution se verra annulée d'autre part puisqu'il n'a pas agit conformément aux préceptes du Coran. Or la récitation du Coran sans son application est une situation qui rentre dans le cadre de la parabole qu'Allah a établi dans son Livre au sujet des gens de la Torah :

« L'image de ceux qui ont été chargés de mettre la Torah en pratique et qui ne l'ont pas fait est celle de l'âne qui porte des livres de grande valeur. » (Sourate 62; verset 5)

Il est évident que l'âne ne tire aucun profit en portant des livres sur son dos. Puis sache que sa parole qui dit : « Et qui ne l'ont pas fait.. » signifie qu'ils n'ont pas agi conformément aux recommandations de la Torah.

Allah a dit aussi :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre, qui le récitent comme il se doit, ceux-là y croient. » (Sourate 2 ; verset 121)

Le réciter comme il se doit consiste en l'application des ordres, celui qui se détourne de cela ne l'a pas lu réellement. »

Question : Certains affirment qu'il n'est permis de prier sur le Prophète PSL qu'avec la prière Ibrahimiyah car c'est celle qu'il(SAW) a enseigné à ses compagnons.

Réponse : Le Prophète a enseigné à ses compagnons une façon de prier sur lui (avec Salat Ibrahimiyah) lorsque ceux-ci lui demandèrent « comment pouvons-nous prier sur toi ? » Mais en aucun cas cela signifie qu'il est interdit de prier sur le Prophète(SAW) d'une autre façon. Celui qui affirme cette ignorance il va à l'encontre de ce qu'ordonne Allah qui dit :

« Allah et ses anges prient sur le Prophète, Ô vous qui croyez priez sur lui et saluez. » Allah n'a jamais dit : « ...et priez sur lui que de cette manière.. »

De même le Prophète(SAW) n'a jamais interdit de prier sur lui d'une autre manière, il a juste enseigné à ses compagnons, qui le lui ont demandé, une façon de prier sur lui et les compagnons eux-même ne se sont pas limités à la prière Ibrahimiyah mais ils priaient sur le Prophète(SAW) avec d'autres formules tel ce qui est rapporté sur Abdallah ibn Mess'oud(RTA) qui a dit :

« Si vous priez sur le Prophète r, excellez dans la manière de prier sur lui car il se peut que cela lui parvienne. »

Ils lui dirent :

« Enseigne-nous. »

Il dit :

« Dites : « Ô Allah ! Mets tes prières, ta miséricorde et tes bénédictions sur le maître des envoyés, l'imam des pieux et le sceau des prophètes, Mouhamed ton serviteur et ton Messager, l'imam du bien, le guide du bien et le Messager de la miséricorde.... » (rapporté par Ibn Majah et El Hafidh Moundhiri a dit qu'il est Hassan)

De même il est rapporté de Salama El Kindi que l'imam 'Ali(RTA) enseignait cette prière aux gens :

« Ô Allah ! Toi qui as arrondi les terres, qui a créé les cieux fermes, qui a donné leur nature primitive aux cœurs des malheureux et des bienheureux, accorde tes nobles prières, tes abondantes bénédictions et ta tendre pitié à Mohammed ton serviteur et messager, sceau de ce qui a précédé, ouvreur de ce qui était fermé, soutien de la vérité par la vérité, destructeur des armées de l'égarement.... » voir la suite dans le livre Chifa-a du Qadi 'Iyad.

El hafidh Ibn Kathir a dit qu'il s'agit là d'une parole connue de l'imam 'Ali t.

Selon Tawous il rapporte qu'Ibn Abbas(RTA) priait sur le Prophète(SAW) avec ces termes :

« Ô Allah ! Accepte la grande intercession de Mohammed, et élève ses hauts degrés et exauce ses demandes à la fin et au début comme tu as exaucé pour Ibrahim et Moussa... »

Il est rapporté de Hassan Basri(RTA) qu'il disait :

« Celui qui veut boire dans le récipient le plus parfait du bassin de l'élus(SAW) qu'il dise : « Ô Allah ! Prie sur Mohammed ainsi que sur sa famille, ses compagnons, ses enfants, ses épouses, sa descendance, les gens de sa maison, ses liens de parenté, ses Ansar, ses partisans, ceux qui l'aiment, sa communauté ainsi que sur nous tous ensemble avec eux, ô le plus Miséricordieux des miséricordieux. »

Il y a aussi la prière célèbre que faisait l'imam Chafi'it, grand maître d'une des quatre écoles juridiques des gens de la Sounna, et qui est rapporté dans Rissala :
« Et que la prière d'Allah soit sur Mohammed autant de fois que l'ont mentionné les évocateurs et autant de fois qu'ont oublié de l'évoquer les insouciantes. »